



L'environnement :  
l'investissement dans  
le bon sens.



# PROVAIR

OFFRE POUR LES PROFESSIONNELS



  
Banque et populaire à la fois.  
www.banquepopulaire.fr

POUR EN SAVOIR PLUS !

**CODEVair :**

- Livret d'épargne monétaire rémunéré.
- Fonctionnement identique à celui d'un livret d'épargne bancaire.
- Taux de rémunération indexé sur celui du LDD (ex-CODEVI) avec une minoration de 0,25 (soit 2,25 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2009).
- Une épargne en faveur du développement durable.
- L'épargne collectée est affectée au financement de projets écologiques grâce à notre gamme de prêts PREVair.

Rappel :  
lancement de Codevair  
et Prévair juin 2006 !

  
BANQUE POPULAIRE  
DU SUD-OUEST

Banque et populaire à la fois.

## CODEVair :

Cette solution permet un équilibre entre ressources et emplois évitant ainsi les écueils d'un « coup médiatique » et un taux d'intérêt des Prévair indexé sur la rémunération des LDD déterminé par les Pouvoirs Publics (transparence).

## CODEVair :

Donner du sens à son épargne par la diffusion de crédits environnementaux à taux incitatif.

Produit labellisé en juin 2007 par Finansol, comme un produit d'épargne solidaire. Nous sommes intégrés dès septembre dans le barème IPOS La Croix



## PREVair :

Rappel :  
lancement de Codevair  
et Prévair juin 2006 !

Prêts immobiliers environnement destinés à financer les équipements écologiques sur les projets de construction ou de rénovation de logement individuel ou collectif de particuliers, à usage d'habitation principale, secondaire ou locative.

**PREVair ADEME Rénovation** : Taux du CODEVAIR + 0,75% soit 2,25 % (MAJ 01/05/09).

- 10.000 € maxi par projet à concurrence des montants investis dans les investissements reconnus dans la liste ADEME.
- 84 mois maximum.
- Pas de frais de dossier sur la partie Prévair si un CODEVAIR ouvert depuis plus d'un an.



## PRE Vair ADEME Construction :

Taux du CODE VAIR + 0,75% soit 2,25 % (MAJ 01/0/09).

- 30.000 € maxi par projet à concurrence des montants investis dans les investissements reconnus dans la liste ADEME.
- 25% maxi du financement global de la construction.
- 180 mois maximum.
- Pas de frais de dossier sur la partie Prévair si un CODE VAIR ouvert depuis plus d'un an.



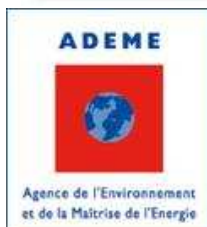
## PRE Vair ADEME Construction (maisons neuves ou moins de deux ans) :

- Chauffe eau et chauffage solaire.
- Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude bois ou biomasses avec rendement > 70%.
- Poêles bois. Chaudières bois avec puissance thermique < 300KW et rendement > 70%
- Photovoltaïque.
- Extension de notre champs d'intervention : isolation des bâtiments quelque soit la zone, pompes à chaleur, puits canadien ou provençal avec ventilation performante, ossatures bois, habitat HPE ou THPE.
- Récupération et traitement des eaux pluviales.

Prévair :  
Finance le neuf et pas uniquement ce  
qui est du ressort du crédit d'impôt !  
Un financement beaucoup plus large  
que le prêt LDD



TESTEPOURVOUS.COM



## COMPARATEUR ECO-PRETS

Notre établissement est référencé dans le  
Comparateur Eco-prêts.

Etablissement de crédit : BANQUE POPULAIRE du Sud-Ouest

Nom de l'offre : PRÉVAIR RÉNOVATION  
PRÉVAIR CONSTRUCTION  
PRÉVAIR BONIFIE ENERGIE RENOUVELABLE



## Prêts bonifiés énergies renouvelables

Banque Populaire du Sud-Ouest /  
Conseil Régional d'Aquitaine



# Prêts bonifiés énergies renouvelables

## Une offre complémentaire !

Les modalités du dispositif de bonification de prêt.

Quels partenaires ?

- Une convention cadre avec le Conseil Régional Aquitaine et des conventions d'application individuelles.

Quel prêt ?

- Les énergies renouvelables solaires : photovoltaïque.
- si ces matériels sont éligibles au crédit d'impôt.
- Installation par installateur QualiPV membre millésimé (donc agréé 2009 pour cette année) de QualitENR.

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD-OUEST  
  
Banque et populaire à la fois.

# Prêts bonifiés énergies renouvelables



PRESENTATION DE L'OFFRE AVEC LE CONSEIL REGIONAL :

Quelles modalités de bonification ?

- 2%, limités à 2000 €
- Une communication globale conjointe et des outils spécifiques BPSO/Conseil Régional Aquitaine (cf. diapositives suivantes, non renouvelée en 2009).

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD-OUEST  
  
BANQUE POPULAIRE  
Banque et populaire à la fois.

## QUELS ÉQUIPEMENTS SOLAIRES SONT CONCERNÉS ?

### > POUR L'EAU CHAUDE : les chauffe-eau solaires individuels.

Economiques et faciles à mettre à place, ils sont issus de technologies éprouvées. Toute l'année, ils assurent tout ou partie des besoins en eau chaude sanitaire.



### > POUR L'EAU CHAUDE ET LE CHAUFFAGE : les systèmes solaires combinés.

En plus de la production d'eau chaude, ils peuvent couvrir de 25 à 50% des besoins annuels de chauffage des habitations. Le plancher solaire direct est un des systèmes les plus efficaces.



### > POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ : les systèmes photovoltaïques.

Assemblages de cellules de silicium, les modules photovoltaïques installés sur les toits transforment directement le rayonnement solaire en courant électrique, sans bruit ni pollution, et avec une maintenance très réduite.



## Comment obtenir votre prêt bonifié "ÉNERGIE RENOUVELABLE" ?

1. Contactez l'Espace Info Energie le plus proche de chez vous : **0800 310 311** pour en parler de votre projet d'installation. Vous obtiendrez sur place informations techniques et conseils avisés. [www.ademe.fr/particuliers/pie/infoenergie.html](http://www.ademe.fr/particuliers/pie/infoenergie.html)
2. Faites établir un devis auprès d'un installateur agréé QualiSol ou QualiPV. Liste sur : [www.qualsol.org](http://www.qualsol.org) ou [www.qualipv.org](http://www.qualipv.org)
3. Faites votre demande de prêt à votre banque. Celle-ci doit être signataire de la convention de bonification de prêt avec la Région Aquitaine. Votre demande doit être accompagnée du devis de l'installateur et de l'annexe 2 (document à compléter, fourni par la banque), précisant notamment le type d'équipement solaire choisi et les caractéristiques de l'habitation.



## L'énergie solaire, chaudement recommandée

par le Conseil régional d'Aquitaine.

> Profitez de prêts bonifiés pour financer avantageusement votre installation solaire thermique ou photovoltaïque.

## LE SOLEIL : UNE ÉNERGIE INÉPUISABLE POUR CHAUFFER L'EAU, PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ... ...SANS RÉCHAUFFER LA PLANÈTE.

Non polluante, renouvelable et facilement transformable, l'énergie solaire occupe une place croissante dans notre univers quotidien, qu'il s'agisse de la fourniture d'eau chaude, du chauffage de notre habitat, et même de la production d'électricité.

Robustes, fiables et performants, les équipements utilisant l'énergie solaire permettent aujourd'hui d'accéder avantageusement à un bon niveau de confort, tout en participant à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de sa politique environnementale, le Conseil régional d'Aquitaine soutient l'acquisition et l'installation de systèmes solaires de production d'énergie en vous faisant profiter de prêts bonifiés, en partenariat avec le Comité des Banques d'Aquitaine de la Fédération Bancaire Française et la Banque Populaire du Sud-Ouest.

### Les prêts bonifiés "ÉNERGIE RENOUVELABLE" du Conseil régional d'Aquitaine

- > **UN PRÊT BONIFIÉ, C'EST QUOI ?**  
C'est un prêt dont les frais sont réduits par rapport aux taux pratiqués sur le marché bancaire, pour favoriser l'investissement dans des secteurs stratégiques.
- > **UN ALLÈGEMENT DE 2% DE VOS INTÉRÊTS D'EMPRUNT, PRIS EN CHARGE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL.**
- > **QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**  
Les prêts bonifiés concernent les propriétaires, occupants ou bailleurs, réalisant leur investissement en Aquitaine. Ils s'appliquent sur l'installation de chauffe-eau solaires individuels pour des habitations principales ou secondaires, et seulement sur les maisons principales pour l'installation de systèmes solaires combinés ou photovoltaïques.

Cette aide s'ajoute au **CRÉDIT D'IMPÔT DE 50%** dont vous bénéficiez déjà !

## Plan Climat Aquitaine : le Conseil régional, l'Ademe et l'Etat se mobilisent pour limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Se préparer aux effets du réchauffement climatique et engager des actions concrètes pour renvoyer tel est le double objectif du Plan Climat Aquitain.

Une cinquantaine de mesures sont ainsi engagées dans les domaines de l'industrie, de l'énergie, des déchets, des transports, de la forêt...

Développement du ferroviaire, construction de bâtiments répondant à la norme Haute Qualité Environnementale font partie des actions phares qui illustrent l'esprit du Plan Climat Aquitain.



Cette action est financée par le Conseil régional dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement mené conjointement par l'ADEME et le Conseil régional.

Crédits photos : [www.rds.com](http://www.rds.com) - Photo 6 - E2E - imprimé sur papier recyclé © mars-juin 2007 - Ne pas jeter sur la voie publique



# Prêts bonifiés énergies renouvelables



## L'OFFRE BPSO :

- **Prêt à taux zéro** (taux nominal de 2%, bonifié par le CRA à hauteur de ce montant) auquel il faut rajouter 60 € de frais de dossier (forfait) et / ou les assurances décès IAD.

- **Plafond et durée :**

- 20.000 € et 9 ans maximum par projet pour le Photovoltaïque (Rés Principale)

- [Consulter la fiche produit](#) (clic droit : ouvrir le lien hypertexte)



# Prêts bonifiés énergies renouvelables



## SYNTHESE :

- **Prêt à taux 0%.**

- **Bénéfice d'un crédit d'impôts** qui peut aller jusqu'à 50% du montant de la facture du matériel installé.

- **Respect de l'environnement** : seule banque à ce jour en France à proposer une gamme complète de prêts écologiques à ses clients.

- L'introduction d'un prêt bonifié énergie renouvelable et des PREVAIR CONSTRUCTION ou PREVAIR RENOVATION dans un plan d'investissement diminue d'autant le taux moyen de l'emprunt global.

- **Subventions ANAH** possible selon les matériels utilisés.



**Synthèse des financements développement durable  
aux particuliers**

JE FINANCE	QUELS MATERIELS	TYPE DE PRÊTS	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
<b>Le système de production d'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Panneaux photovoltaïque</li> <li>•Chauffe eau solaire individuel</li> <li>•Système solaire combiné</li> <li>•Chaudière :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦Bois / granulés</li> <li>◦Bois turbo à alimentation automatique</li> <li>◦Basse température</li> <li>◦A condensation</li> </ul> </li> <li>•Pompe à chaleur</li> <li>•Cheminée à foyer fermé</li> </ul>	Prévoir bonifié énergie renouvelable Prévoir rénovation ou construction suivant le cas Prévoir rénovation ou construction suivant le cas	0 % Montant : 20 K€ Durée : 108 mois Prévoir Rénovation 2,25 % Montant : 10 K€ Durée : 84 mois Prévoir Construction 2,25 % Montant : 30 K€ Durée : 180 mois
<b>L'isolation thermique de l'habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Sous toiture / Comble</li> <li>•Planchers, murs intérieurs, façade, pignons</li> <li>•Calorifugeage, isolation tuyaux</li> <li>•Fenêtre, porte bois, bois alu avec double ou triple vitrage</li> <li>•Volets isolants</li> <li>•Thermostats d'ambiance, sonde extérieure, robinets thermostatiques</li> </ul>	Prévoir rénovation ou construction suivant le cas	Prévoir Rénovation 2,25 % Montant : 10 K€ Durée : 84 mois Prévoir Construction 2,25 % Montant : 30 K€ Durée : 180 mois
<b>Les matériels naturels de construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Maisons bois</li> <li>•Brique mono mur</li> <li>•Construction pierre pleine</li> <li>•Végétalisation de toiture</li> </ul>	Prévoir rénovation ou construction suivant le cas	Prévoir Rénovation 2,25 % Montant : 10 K€ Durée : 84 mois Prévoir Construction 2,25 % Montant : 30 K€ Durée : 180 mois
<b>La ventilation de la maison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Double flux hydro réglable</li> <li>•Puits canadien ou provençal</li> </ul>	Prévoir rénovation ou construction suivant le cas	Prévoir Rénovation 2,25 % Montant : 10 K€ Durée : 84 mois Prévoir Construction 2,25 % Montant : 30 K€ Durée : 180 mois
<b>L'habitat clefs en main</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Normes HPE ou THPE (RT 2005 ou 2010)</li> <li>•Label Efficergie</li> <li>•Concept Bâtiment Basse Consommation (BBC)</li> </ul>	Prévoir construction	Prévoir Construction 2,25 % Montant : 30 K€ Durée : 180 mois



**L'environnement :  
l'investissement dans  
le bon sens.**



**PROVAIR**

**OFFRE POUR LES PROFESSIONNELS**



BPCE  
Banque et population à la fois.  
www.banquepopulaire.fr



## **PROVair :**

Financement d'équipements et matériels à caractère écologique dans le cadre de nos actions en matière de Prêts d'équipement développement durable.

**PROVair :** Taux du CODE VAIR + 0,75% soit 2,25 % (MAJ 01/02/09).

- 50.000 € maxi par projet à concurrence des montants investis dans les investissements reconnus dans la liste ADEME.
- 84 mois maximum pour les équipements et matériels.
- 120 mois maximum pour le traitement des déchets et la production d'électricité « verte » (photovoltaïque, éolien).

## **PROVair :**

- Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle (activités agricoles).
- Frais de dossier forfaitaire.
- Taux identique à l'offre PREVair pour les particuliers
- Pas de frais de dossier sur la partie Prévoir si un CODE VAIR ouvert depuis plus d'un an.



**BP**  
Banque et populaire à la fois.  
www.banquepopulaire.fr

## PROVair : liste des investissements



- Energies renouvelables, isolation thermique des bâtiments et matériaux naturels à l'identique des particuliers.
- L'eau : dispositifs de récupération des eaux pluviales mais aussi de stockage et de prévention en matière d'eaux usées.
- L'air : ventilation double flux, mais aussi dispositifs anti pollution (Co2, COV, POP), réductions de nuisances olfactives.
- Le bruit : isolations phoniques et matériels insonorisés pour la lutte contre cette nuisance.
- Les déchets : aires sécurisées de stockage, tri, traitement des déchets, boues de décantation, huile, plastiques, recyclage, valorisation énergétique...

## PROVair : liste des investissements (suite)



- Garages, menuiseries : cabine de peinture normalisée, séparateur d'hydrocarbure, aspiration poussières, copeaux, gaz échappement.
- Les installations et équipements : déchiqueteuse granulés/plaquette bois, unité production bio gaz ou d'électricité verte (éolien, hydraulique, solaire).
- Le transport : véhicule hybride ou électrique.

